

académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Yvelines
éducation
nationale



Guyancourt, le 5 novembre 2013

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale, directeur des
services départementaux de l'éducation
nationale des Yvelines

à

Mesdames les directrices et Messieurs
les directeurs des écoles des Yvelines

s/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale

Le Directeur académique

La réforme des rythmes scolaires a commencé à se mettre en place dans certaines écoles, elle concernera toutes les écoles à la rentrée 2014.

Secrétariat de Direction
Alexandra Cotret
Leila Lachgar
Odile Legrand

Cette réforme a, rappelons le, pour premier objectif d'offrir aux élèves de meilleures conditions de travail scolaire en regagnant une neuvième demi-journée de classe par semaine et en réduisant la durée quotidienne des activités de classe.

Téléphone
01.39.23.60.03/04/05
Télécopie
01.39.23.62.00
Mél
ce.ia78
@ac-versailles.fr

J'ai fixé au mercredi 11 décembre la date limite de communication aux IEN des projets de modification des horaires pour chaque commune. Les deux mois à venir vont donc voir se dérouler dans les communes des débats qui conduiront à une proposition que j'examinerai en prévision d'un Conseil Départemental de l'Education Nationale avant le terme de l'année civile 2013.

Adresse postale :
BP100

78053 Saint-Quentin-en-
Yvelines cedex

Cette phase de débat sur les rythmes scolaires est essentielle puisqu'elle définit les modalités de mise en œuvre pratique d'une des priorités de la réforme de l'école : réduire la journée scolaire des élèves. Les nouveaux rythmes scolaires impliquent, en effet, une réorganisation des horaires de classe qui aura une influence importante sur l'organisation des enseignements dispensés à tous les élèves, mais aussi des activités pédagogiques complémentaires.

Adresse physique :
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt

La révision des programmes, l'augmentation du temps de concertation inscrite dans le service de tous les enseignants du premier degré, mais aussi d'autres nouveautés apportées par la réforme de l'école comme les dispositifs plus de maîtres que de classe, permettront de dessiner, à terme, une autre organisation du temps et des contenus d'enseignements avec comme objectif d'améliorer les résultats scolaires des élèves dans une école plus soucieuse de leur bien être.

Il est tout à fait important que tous les enseignants prennent leur place dans ce débat et notamment à travers les conseils d'écoles. Cela peut prendre la forme d'un point d'ordre du jour du premier conseil d'école ou d'un conseil extraordinaire sur ce seul thème avant fin décembre. Il s'agira, quelles que soient les modalités pratiques choisies, de faire valoir l'intérêt des enfants qui est d'avoir des journées de classe plus courtes et mieux équilibrées dans la semaine.

Après cette première phase, et dès le début de l'année civile 2014, le contenu des activités périscolaires du projet éducatif territorial sera précisé lors d'une seconde étape de concertation avec les municipalités qui s'achèvera le 16 mai 2014.

Les inspecteurs de l'éducation nationale, dans chaque circonscription, comme les équipes départementales sont mobilisés pour accompagner la réflexion. Le comité départemental de suivi a d'ores et déjà publié un document *de repères disponible en ligne* sur le site de la DSDEN à l'adresse http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_216654/rythmes-scolaires. D'autres documents sont en préparation, notamment concernant l'école maternelle.

Il est donc désormais important que chaque école, avec l'appui de l'équipe de circonscription, puisse envisager comment seront organisés les enseignements dans ce nouveau cadre. Cela concerne autant la durée des séances d'enseignements que leur place dans la semaine, notamment concernant les enseignements qui seront mis en place lors de la neuvième demi-journée, mais aussi, par exemple, la durée et la place des récréations. Ces questions sont du ressort du conseil des maîtres en prenant en compte les besoins des enfants en fonction de leur âge.

Je souhaite donc que, à côté de la naturelle participation des équipes au débat sur le contenu des activités périscolaires et leur articulation avec le temps de classe, chaque équipe de maîtres puisse présenter aux parents, en prévision de la rentrée prochaine, une nouvelle organisation des enseignements sécurisante et correspondant aux besoins des enfants. Le conseil d'école doit être, là encore, un moment important de la concertation institutionnelle qui doit permettre à chacun de présenter et d'expliquer les décisions prises.

Je vous remercie de votre mobilisation et de celle de toutes les équipes enseignantes au service de la réussite de tous les élèves.

Le Directeur Académique

Jean-Michel COIGNARD